



Ain todo no es habearo

SOMMAIRE

Le mot du Maire..... p.1

Echos
du conseil municipal.... p.2

Budget p.3

Informations municipales :
Forêt communale..... p.3
Formation extincteurs..... p.3
Reforestation p.4
Travaux communaux.... p.4
L'école p.5

Vie municipale :
Les vœux p.5
le 11 novembre p.6
Le 19 mars..... p.6

Mirefleursp.6/7

Les fêtes patronales....p.7/8

C.C.A.S.p.8/9

La vie des associations :
Comité des fêtes p.9
A.C.L.M. p.10
La joie de vivre p.10

Les informations de sécurité :
Les frelons asiatiques ... p.11

Les informations
de sécurité et de civilité :
Divers rappels.....p.12
Infos & documents
administratifs..... p.12
Recensement citoyen.. p.12
Les services d'urgence . p.12

Coordonnées Mairie..... p.12



Bulletin municipal

2025 N° 37

Le mot du Maire

Chères Mirepeichoises, chers Mirepeichois,

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe du nouveau Comité des fêtes avec à sa tête sa présidente Lydie Man. Pour ce redémarrage, ils nous ont offert un programme exceptionnel, fruit de leur investissement sans limite pour organiser ces 3 jours formidables pour le plus grand plaisir de tous. Leur motivation et leur enthousiasme méritent d'être particulièrement soulignés. Je leur renouvelle mon soutien total et incite ceux qui voudraient rejoindre le Comité des fêtes à se signaler à la mairie.

Je souhaite porter à votre connaissance le nombre croissant d'incivilités au sein de notre commune. Nous avons constaté plusieurs incidents, notamment le vol de câbles d'éclairage d'une valeur de 15 917,47 euros sur la Rue Bellevue, ainsi qu'une tentative de vol de câbles sur la Rue Les Hauts du Gave. Juste après les fêtes, le service technique a été victime de vols de petit matériel électroportatif et d'outils. Nous avons également enregistré une tentative d'effraction à l'école et des plaques d'égouts ont été dérobées. Un dépôt sauvage d'amiante a également été constaté dans le bois de Mirepeix. De plus, sur le parking du cimetière situé Route de Lagos, nous avons dû installer un panneau interdisant les déjections. En raison de ces multiples incivilités, je fais appel à votre vigilance accrue. Si vous observez des comportements suspects, n'hésitez pas à contacter directement la gendarmerie.

Je souhaite une excellente rentrée à tous nos élèves mirepeichois, à l'équipe pédagogique et aux employés communaux de l'école. Que cette nouvelle année scolaire soit synonyme de réussite, d'épanouissement et de découvertes enrichissantes pour chacun. Un grand merci à l'engagement et au dévouement de notre équipe éducative. Ensemble, nous formons une communauté soudée et déterminée à offrir le meilleur environnement possible à nos enfants.

Pour conclure, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ; l'équipe municipale et moi-même restons à votre entière disposition.

Votre maire dévoué,
Stephane VIRTO

Echos du conseil municipal :

5 septembre 2024

- Programme de voirie 2024 : convention d'assistance technique et administrative avec l'Agence Publique de Gestion Locale
- Examen de devis
- Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans le premier degré
- Renouvellement du poste de technicien forestier de l'Office National des Forêts
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

19 novembre 2024

- Décisions modificatives n°2 et n°3
- Rénovation de la toiture de l'église : emprunt
- Territoire Energie 64 : Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 24GEEP275 – Vol de câbles Impasse Bellevue
- Incorporation et classement de la voie et des équipements communs du lotissement Le Clos Fleuri dans la voirie communale
- Le personnel : suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade
- Le personnel : création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade
- Le personnel : renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

17 décembre 2024

- Tarifs municipaux 2025
- Régularisation tarif portage de repas au CCAS de Mirepeix
- Le personnel : autorisations spéciales d'absence
- Le personnel : protection sociale complémentaire
- Le personnel : Rapport Social Unique 2023
- Admissions en non-valeur
- Convention NAYEO 2024-2025
- Décision modificative n°4
- Décision modificative n°5
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

8 janvier 2025

- Marché Aménagement de la rue du Centre : validation du projet
- Communauté de communes : convention Ado'bus

18 février 2025

- Rénovation de la toiture de l'église : choix des entreprises
- Budget : Dépenses d'investissement – Utilisation des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans la limite du quart des crédits
- Etude Défense Extérieure contre l'Incendie : examen de devis
- Rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols
- Demande d'admission en non-valeur
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

25 mars 2025

- Compte Financier Unique 2024
- Affectation du résultat
- Incorporation voirie communale Lotissement Le Clos Fleuri – Numérotation et dénomination des voies
- ONF : Programme Forestier 2025

- Territoire Energie 64 : Affaire N°23TE048
- Territoire Energie 64 : Affaire N°23REP106
- Territoire Energie 64 : Affaire N°23EF019
- SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay – Adhésion Ferrières (65)
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

14 avril 2025

- Fixation des taux des taxes directes locales
- Subventions aux associations 2025
- Participation aux organismes publics
- Amortissements
- Provisions pour risques
- Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus
- Budget primitif 2025
- Territoire Energie 64 : Affaire N°23REP106 – Annule et remplace la précédente délibération
- Fêtes de Mirepeix 2025 – apéritif, repas et animation
- Convention Nayeo : modification de la convention
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

10 juin 2025

- Décisions modificatives
- Pyrénéau : Obligation réelle environnementale
- Participation aux frais de fonctionnement école de Mirepeix 2025-2026
- Adhésion à la Centrale d'achats de La Fibre64 pour le financement de l'Espace Numérique de Travail de l'école de Mirepeix
- Tarifs cantine et portage de repas à compter du 1^{er} septembre 2025
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

22 juillet 2025

- Décisions Modificatives
- Examen de devis
- Communauté de Communes du Pays de Nay : accord local de répartition des sièges au Conseil Communautaire

- Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau : points repères crues
- Ouverture dominicale des commerces 2026
- Centre hospitalier des Pyrénées : convention d'occupation de la salle polyvalente 2025/2026

- Tarif portage de repas à compter du 1^{er} septembre 2025
- Usage de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Budget

Compte financier unique 2024

Dans la nouvelle nomenclature M57 mise en place dans les collectivités, le compte financier unique constitue dorénavant le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a approuvé le compte financier unique de Monsieur Le Maire.

Ce compte laisse apparaître :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....626 506,45 €
Recettes763 678,41 €

Section d'investissement :

Dépenses.....193 203,73 €
Recettes130 726,82 €

Résultat de clôture :

Fonctionnement : +137 171,96€
Investissement : - 62 476,91€

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

(Le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote)

Budget 2025

Considérant que pour garantir l'équilibre du budget, le budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de 435 333 € et que, compte-tenu des bases d'imposition notifiées par l'état, le produit fiscal pour les trois taxes serait de 435 333€, Le Maire propose de ne pas majorer le taux des taxes communales pour le budget 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux appliqués en 2024.

• Taux des taxes communales pour 2025

Taxe foncière sur les propriétés bâties = 23,83%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 34,55%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 8,41%

• Budget primitif

Le budget est voté chapitre par chapitre. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 812 688,96 € et la section d'investissement à 1 154 206,91 €.

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

• Subventions attribuées aux associations

Le maire expose au Conseil les demandes de subventions émanant des associations. Après discussion et vote, les subventions sont attribuées comme suit :

Est-Béarn-Basket :
1 000,00 €

Coopérative scolaire (OCCE) :
500,00 €

Association des Parents d'élèves :
500,00 €

Les infos municipales :

Forêt communale

La forêt de Mirepeix (qui se situe à Saint Vincent), sous la garde de l'Office National des Forêts (ONF), est gérée selon un plan de gestion durable. Chaque année, des lots de coupe de bois sont proposés aux habitants de Mirepeix. Les administrés sont informés de la prochaine session par des avis dans leurs boîtes aux lettres. D'autres coupes de bois sont

également accessibles aux professionnels. Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir Jérémy Robin, nouveau jeune garde forestier originaire de Montaut, qui veillera à la bonne gestion et à la préservation de notre forêt. La gestion durable est essentielle pour garantir la pérennité de nos ressources naturelles et préserver la biodiversité.

Formation extincteurs

Dans le cadre de la formation à la sécurité incendie, une formation à la manipulation des extincteurs a été proposée à notre personnel communal ainsi qu'aux responsables des associations. Elle s'est déroulée le 14 mai dernier à la salle polyvalente de la Bareilhe.

Reforestation

Le projet de la Saligue, visant à complètement renaturer un champ agricole qui se situe en contrebas du lotissement Les Hauts du Gave, a été mené à bien. Désormais, une forêt en devenir remplace ce champ agricole. Cette démarche écologique a pour objectif de renaturer la Saligue et de protéger les puits de captage d'eau potable. Les essences locales ont été soigneusement sélectionnées en fonction de leur capacité à s'adapter au changement climatique. La première plantation citoyenne s'est déroulée au mois de décembre avec la participation des enfants de l'école, suivie d'une deuxième en février. Une signalétique a été également installée pour présenter le projet. Les plantations sont maintenant sous surveillance. N'hésitez pas à aller voir par vous-mêmes !



Les travaux communaux

Le clocher de notre belle église fait l'objet d'une rénovation totale. Les travaux comprennent le remplacement des ardoises, la rénovation de la charpente et des pierres, ainsi que l'embellissement de la croix qui surplombe le clocher. La cloche extérieure est également restaurée pour retrouver tout son éclat. À l'intérieur, les escaliers sont en cours de réfection et l'électricité est remise aux normes. Le coût total de ces travaux est estimé à 115 000 euros, avec une subvention de l'État de 36 300 euros et de la communauté de communes à hauteur de 2 500 euros.



Les travaux sur la Rue du Centre ont débuté en 2024 et sont toujours en cours. Ils comprennent le changement des canalisations d'eau, les plus anciennes de la plaine de Nay, ainsi que l'assainissement. En parallèle, l'enfouissement de tout le réseau électrique, du réseau de télécommunication et du réseau d'éclairage public est en cours. Ces améliorations permettront de rendre le réseau plus sûr et protégé des intempéries.

Ces projets témoignent de notre engagement à préserver notre patrimoine tout en modernisant nos infrastructures pour le bien-être de tous les habitants. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux et des prochaines étapes.



L'école

Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement alloué annuellement aux enseignantes pour les fournitures scolaires est de 3500€. De plus, la mairie prend en charge le coût des photocopies (abonnement photocopieur, encre et papier). Nous avons financé cette année une nouvelle série de romans pour les activités de lecture suivie des classes de CE et CM.

Subventions :

Une subvention de 500€ a été allouée par la mairie à la Coopérative de l'école ainsi qu'à l'association de parents d'élèves pour contribuer au financement des projets d'activités et de sorties scolaires initiés par l'équipe enseignante.

Sorties piscine :

Tout au long du deuxième semestre de l'année scolaire dernière, les écoliers mirepeichois de la Grande section au CM2 sont allés à la piscine et ont suivi un cycle de 10 séances d'enseignement.

Afin que toutes les tranches d'âge puissent bénéficier de cet enseignement, la municipalité prend en charge la totalité du financement de ces sorties, transport et entrées. (année scolaire 2024/2025 : 2730€.)

A.L.S.H.

Les familles mirepeichoises utilisatrices des Centres de loisirs sans hébergement du Pays de Nay bénéficient d'un tarif préférentiel de journée, la mairie de Mirepeix prenant en charge une partie du coût de fonctionnement.

Montant de la participation de la commune réglé en août 2025 : 5567€

La rentrée : année scolaire 2025/2026 :

Ce sont 94 écoliers motivés qui ont effectué leur rentrée le lundi 1er septembre dernier dans notre groupe scolaire. Nous leur souhaitons ainsi qu'à leurs enseignantes et à notre personnel une très bonne année scolaire.

PS : 11 - MS : 8 - GS : 9 - CP : 14

CE1 : 5 - CE2 : 21 - CM1 : 10 - CM2 : 16

Madame Nathalie Perennes (directrice), mesdames Florence Meurant, Sophie Jousseau, Estelle Grall et Emilie Courtes et Hélène Dedieu encadreront ces jeunes écoliers.

Festiv'Arts :

La classe de GS/CP de Madame Jousseau qui a participé à l'édition Festiv'Arts 2025 a pour la deuxième année consécutive décroché le 1^{er} prix de la catégorie



«coup de cœur artistes en herbe de l'espace culturel de Nay» avec sa composition « Fleurs art à la folie ».

Toutes nos félicitations aux petits artistes en herbe ainsi qu'à Sophie Jousseau et Julie Ladagnous à l'initiative de ce travail.

La vie municipale :

Les vœux



La cérémonie des vœux de cette année s'est déroulée le 24 janvier au centre de rencontre. Cette année, nous avons mis à l'honneur trois couples : Maria et Jackie CASSOURA ont célébré leurs 60 ans de mariage, Monique et Jean TOMAS de même que Lydie et Jean BERGE ont célébré

quant à eux leurs 50 ans de mariage. Vos histoires et votre amour sont des sources d'inspiration pour nous tous. Vous représentez la beauté de l'engagement et l'importance de la famille et du soutien mutuel, félicitations. Nous avons aussi accueilli les nouveaux arrivants autour d'un verre de l'amitié.



Cérémonie du 11 novembre



Jour de mémoire de l'Armistice de 1918 qui a mis fin aux combats de la première Guerre mondiale au cours de laquelle de nombreux Mirepeichois ont donné leur vie pour notre liberté.

Cérémonie du 19 mars

La journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc nous a permis de saluer le courage des Mirepeichois tombés au champ d'honneur.



Mirefleurs

L'incontournable fête des fleurs et de la nature de la Plaine de Nay

Le 27 avril dernier, le charmant site de la Bareilhe à Mirepeix a accueilli la célèbre fête Mirefleurs, dédiée aux fleurs et à la nature. Cet événement, malgré un temps pluvieux le matin, a été un véritable succès grâce aux efforts conjugués de la mairie et de nombreux bénévoles.



Une centaine d'exposants étaient présents à Mirefleurs 2025, proposant une large gamme de produits : plantes, fleurs, aromates, plants de légumes, objets en bois, bijoux en

Mirefleurs (suite)

fleurs séchées, céramiques, peintures et bien d'autres articles en lien avec la nature. La société mycologique du Béarn a captivé les visiteurs en expliquant tout sur les champignons, tandis que des ornithologues expérimentés ont partagé leurs connaissances sur de nombreuses espèces d'oiseaux. Les gourmands n'ont pas été en reste, avec la présence de nombreux producteurs locaux proposant miels, vins,



fromages, gâteaux, cupcakes, tisanes et autres délices, à emporter ou à consommer sur place. Des foodtrucks diversifiés ont satisfait tous les goûts. Un grand bravo à l'équipe organisatrice pour ce beau succès !

Les fêtes patronales

Nos fêtes patronales ont rencontré un succès retentissant grâce à l'investissement du nouveau Comité des Fêtes. Quel plaisir de se retrouver pendant trois jours avec un programme des plus riches !

Le vendredi 2 mai en fin d'après-midi, notre excellente troupe de théâtre mirepeichoise « Le Rideau Rouge » nous a enchantés avec leur toute dernière pièce « Chasse en enfer ».



L'après-midi du samedi 3 mai a été consacré aux jeux pour enfants et au tournoi de pétanque communal. Pas moins de 23 équipes se sont disputé le trophée dans une ambiance joyeuse et conviviale.



Le Comité a ensuite préparé des grillades et organisé un tournoi de fléchettes en double qui a connu un succès retentissant.

La journée s'est terminée par un repas dansant animé par DJ PEPE. Là aussi, de nombreux Mirepeichois ont répondu présents dans une envie commune de s'amuser et de passer de bons moments ensemble.



Les fêtes patronales (suite)



Le dimanche 4 mai au matin a été célébrée la messe solennelle patronale suivie du discours de Monsieur le Maire et du dépôt de gerbe au monument aux morts. Les magnifiques voix de la chorale Atout Chœur nous ont ravies en interprétant à la perfection La Marseillaise. Un apéritif offert

par la Mairie à la Bareille a réuni de nombreux habitants dans une ambiance festive. Les fêtes se sont clôturées par un repas dansant animé par Couleur Café.

Ces trois jours de festivités ont été marqués par une participation exceptionnelle et un enthousiasme débordant. Les activités variées et bien organisées ont permis à chacun de trouver son bonheur. La bonne humeur et l'esprit de communauté étaient palpables, renforçant les liens entre les Mirepeichois. Le succès de ces fêtes patronales témoigne de l'engagement et de la passion du nouveau Comité des Fêtes, qui a su créer des souvenirs inoubliables pour tous.



CCAS.

Les actions sociales mises en place par le C.C.A.S. s'adressent à différentes catégories de Mirepeichois.

- Aides aux étudiants boursiers.
- Aides à la formation du BAFA.
- Don au collectif alimentaire de Nay, car hélas, certaines familles de Mirepeix ont recours à la banque alimentaire.
- Organisation d'une sortie pour les familles en juillet.
- Le repas de fin d'année, avec gratuité pour les + de 65 ans et pour ceux qui ne peuvent y participer, distribution d'un coffret-cadeau. (un par personne seule, ou un plus conséquent pour un couple).
- Les vœux du Maire aux plus de 60 ans avec le goûter de la galette des rois.
- Service de distribution de repas à domicile, en liaison chaude, pour les personnes de plus de 60 ans ou en retour d'hospitalisation.
- Adhésion au S.I.V.O.M. d'aide à domicile de la plaine de Nay, afin de permettre, par ces aides quotidiennes, aux personnes fragilisées de les maintenir le plus possible au domicile.
- Attention particulière portée aux personnes isolées et fragilisées et mise en relation si nécessaire avec l'assistante sociale de secteur du Conseil Départemental.

Personnes vulnérables et isolées (Recensement)

La mairie a mis en place un registre recensant les personnes isolées, vulnérables ou fragiles. L'inscription sur ce registre doit être demandée par la personne elle-même ou par un tiers agissant en son nom, en remplissant le formulaire disponible à la mairie (tél. 05 59 61 11 59) ou sur le site de la mairie.

En cas de déclenchement par le préfet du plan d'alerte et d'urgence (situation de canicule, épidémie, inondation ...), les personnes inscrites sur ce registre bénéficieront de contacts réguliers afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires.

Plan canicule : Durant les deux épisodes de canicule de cet été, les personnes isolées, recensées en mairie ont été visitées par l'adjointe en charge du C.C.A.S. Aucune personne n'a, à ce jour, été signalée en difficulté.

Repas de Noël

Dimanche 1^{er} décembre 2024, l'excellent repas préparé par le traiteur «Au Saveur Vivre» de Bordes, a été servi aux 110 convives réunis dans la salle des

fêtes de Lagos, louée pour l'occasion.

Cette journée, animée par le duo «Couleur Café» a permis aux amateurs de se retrouver sur la piste de danse et pour tous de partager un agréable moment convivial.

Ce repas était offert aux Mirepeichois de 65 ans et plus.

Merci à tous les membres du C.C.A.S. de nous avoir préparé cette belle journée.

Les aînés n'ayant pu participer au repas et qui s'étaient fait inscrire ont reçu un colis gourmand.



CCAS. (suite)

Galette des Rois

Comme chaque année au mois de janvier, les aînés du village sont invités par le CCAS et le Conseil Municipal afin de partager la galette des rois.

Après avoir élu leurs rois et leurs reines, les participants ont dégusté le traditionnel mais néanmoins délicieux chocolat chaud de Pilar Moreno.

Cette sympathique réunion a eu lieu samedi 25 janvier, au centre de rencontre Henri Prat.



Sortie des familles

Sortie à AQUA-BEARN.

Dimanche 6 juillet 2025, la sortie des familles a réuni 40 participants.

C'est malgré un temps grisâtre que petits et grands ont pu profiter de cette journée au parc aquatique béarnais, près d'Oloron.

Certains papas, amateurs de pêche, ont pu faire découvrir aux visiteurs les beaux spécimens de carpes présentes dans ce petit étang, où pédalos et lignes ont su cohabiter durant cet

après midi. Tous les poissons ont bien entendu été remis à l'eau. La joie et la bonne humeur ont été de mise.



La vie des associations :

Comité des fêtes

Après le succès des fêtes patronales de Mirepeix, édition 2025, le nouveau comité des fêtes souhaite étoffer son effectif afin de se pérenniser. Par conséquent, tous les Mirepeichois et Mirepeichoises, de plus de 17 ans, sont les bienvenus. Merci de se faire connaître auprès de la présidente, Lydie MAN, de tout autre membre ou à la Mairie qui fera suivre.



Prochains événements prévus :

- le samedi 27 septembre 2025 : Soirée espagnole - Inscriptions jusqu'au 12/09 à la Mairie.
- Janvier 2026 : Assemblée générale - Information de la date par distribution de prospectus.
- Les 7, 8 & 10 mars 2026 : Lotos du comité à la salle du Beau-Val-lon.
- Les 1, 2 & 3 mai 2026 : Fêtes patronales de la Saint-Orens.

Contact :

Lydie MAN, présidente

Courriel : lydie-lecamus@outlook.fr



La vie des associations (suite) :

Association culture et loisirs Mirepeix

Une palette d'activités pour tous les goûts et tous les âges !

Envie de partager des moments conviviaux, de découvrir de nouvelles passions, ou simplement de vous détendre en bonne compagnie ?

L'ACLMirepeix vous ouvre grand ses portes !

Tout au long de l'année, notre association propose un large éventail d'activités pour répondre aux envies de chacun.

Les activités créatives et culturelles :

Laissez libre cours à votre imagination et à votre sens artistique grâce à nos sections de peinture, de cuisine, de couture et de poterie.

Envie de monter sur scène ou de pousser la chansonnette ? Rejoignez notre section théâtre ou notre chorale pour vivre l'expression artistique sous toutes ses formes dans une ambiance joyeuse et stimulante.

Les activités sportives :

Pour celles et ceux qui souhaitent entretenir leur forme tout en partageant des moments dynamiques et motivants, plusieurs disciplines sont proposées :

- Randonnées en montagne, Gym, Stretching, Yoga et Tai Chi.

Que vous soyez débutant ou confirmé, nos activités s'adaptent à tous les niveaux.

- Les jeux de société pour tous les âges !

Moments de détente garantis autour de jeux de société accessibles à tous. Cette activité favorise les échanges, les rires et la bonne humeur.

Rejoindre l'ACLMirepeix, c'est l'occasion de tisser du lien, d'apprendre, de bouger et de s'amuser ensemble. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à essayer la ou les activité(s) qui vous tentent.

Pour tous renseignements (dates de reprise, inscription, coût...) :

asso.aclmirepeix@gmail.com

LE RIDEAU ROUGE

La section théâtre de l'ACLM Le Rideau Rouge, a terminé sa saison avec la pièce «Chasse en Enfer», de Charles Istace, qui a connu un énorme succès partout où elle a été jouée.

Pour cette nouvelle saison, la troupe a fait le choix d'une comédie de Pascal Guillemaud : «Ce soir on sort». Jean et Sophie se préparent pour se rendre à l'anniversaire de mariage d'un couple d'amis... Cette soirée s'annonce festive mais une succession de visites imprévues vont venir perturber les préparatifs du couple.

La troupe espère être en mesure de présenter cette pièce dès le mois d'octobre.



La Joie de Vivre

Le club des aînés «La Joie de Vivre» de Mirepeix a modifié ses statuts en décidant de ne plus adhérer à la fédération Génération Mouvement mais tout en poursuivant ses activités habituelles.

Avec une centaine d'adhérents et une entente avec le club d'Asson dans la même situation, les activités sont organisées soit par Asson, soit par Mirepeix. Les adhérents des deux clubs y sont les bienvenus.

Les goûters du premier jeudi de chaque mois sont suivis par une quarantaine de personnes, de même que les repas servis dans l'année. Daube le 15 février, omelette pascale le 26 avril, paëlla le

17 mai et les grillades à La Bareilhe le 14 juin. Bien entendu, la poule au pot du 11 novembre sera toujours au rendez-vous.



La section gym fonctionne à merveille avec aux manettes Véronique Constant, de Mirepeix, très appréciée par les participants.

Le club organise un voyage en Catalogne, à L'Estartit, du 13 au 17 octobre 2025 et il y a 45 inscrits pour ce voyage.



Information de sécurité :

Lutte contre les frelons asiatiques

Le frelon asiatique est apparu pour la première fois en France en 2004. Depuis, l'espèce *vespa velutina* s'est considérablement développée sur le territoire national, causant d'importants dégâts. Le frelon asiatique représente en effet une menace pour l'abeille domestique, pour l'activité des apiculteurs, pour l'environnement, et pour les personnes allergiques à sa piqûre.

Bien identifier le frelon asiatique et son nid

Frelon asiatique ou européen ? Ne confondez plus ces deux espèces. Il est d'autant plus important de savoir les distinguer, que les frelons européens ne se nourrissent pas d'abeilles, mais de mouches. Il n'est pas utile de les piéger ni d'éliminer les nids, sauf si ces derniers sont situés à l'intérieur ou à proximité directe d'une maison.

Les caractéristiques du frelon asiatique



Le frelon asiatique (espèce *vespa velutina*) est facile à identifier :

- Il mesure environ 3 cm de long
- Son thorax est de couleur brun noir
- Son abdomen présente des segments brun noir bordés de bandes jaunes
- Les extrémités de ses pattes sont jaunes
- Sa tête est noire, avec la face jaune

Les colonies, qui se forment au printemps, se composent d'une reine (la femelle reproductrice), d'ouvrières (des femelles stériles), de mâles et de femelles sexuées (les futures reines fondatrices). Vous pouvez aisément reconnaître les reines fondatrices des colonies, qui sont plus grandes que les ouvrières. Cette différence de taille est particulièrement remarquable au printemps.



Le nid du frelon asiatique

Les nids du frelon *vespa velutina* sont construits en hauteur et dans des endroits visibles, exposés à la lumière : cime des arbres, bord de toit ou encore façade d'immeuble.

En général, ces nids arborent une forme sphérique ou ovale. Leur orifice de sortie est relativement petit et se situe sur le côté.

Au printemps, au début de la formation des colonies, les nids sont de petite taille, mais peuvent rapidement s'agrandir s'ils ne sont pas dérangés. Certains nids mesurent jusqu'à 80 cm de diamètre.

Que faire (ou pas) en cas de découverte d'un nid dans votre jardin ?

Premier réflexe : se renseigner auprès de la mairie

La mairie de votre commune pourra vous indiquer la bonne démarche et les bons interlocuteurs à contacter en vue de la destruction du nid.

- Si le nid est situé sur la voie publique, ou bien à proximité d'un hôpital ou d'une école, la mairie ou la préfecture de votre département peut prendre la destruction à sa charge.
- Les pompiers n'interviennent qu'en cas de danger imminent et uniquement sur demande de la mairie : un nid à l'intérieur d'une habitation par exemple.
- Dans les autres cas, vous devez faire appel à un exterminateur professionnel, à votre charge.

Rester à distance du nid

Les frelons asiatiques deviennent agressifs si vous vous approchez du nid. Un bon conseil à retenir : tenez-vous éloigné autant que possible, à plus de 5

mètres, pour éviter les piqûres.

Pourquoi ne faut-il pas tuer un frelon asiatique ?

Écraser un frelon, c'est tentant. Ce n'est pourtant absolument pas recommandé ! Tout d'abord, vous risqueriez de vous faire piquer par le frelon que vous essayez de tuer. Mais ce n'est pas la seule raison. Le frelon asiatique a la particularité de pouvoir communiquer avec le reste de la colonie. Lorsqu'il est en danger, il peut dégager des phéromones qui alertent ses congénères situés à proximité. Et ce même lorsqu'il est mort ! Vous risquez une attaque en groupe et des piqûres multiples.

Ne pas essayer de détruire le nid soi-même

La destruction de nids est une opération dangereuse, à réserver à des professionnels qui disposent de tout le matériel adéquat. Pour éviter d'être attaqué par la colonie, n'intervenez pas vous-même sur le nid. L'usage de produits chimiques nocifs pour l'environnement est également déconseillé.

Que faire lors d'une attaque ?

- Restez calme et évitez les mouvements brusques qui pourraient aggraver l'attaque.
- Éloignez-vous immédiatement de la zone sans courir pour vous mettre à l'abri. Les frelons peuvent attaquer en groupe et piquer plusieurs fois.
- Ne tentez pas de chasser les frelons, cela pourrait les rendre plus agressifs.
- Surveillez l'apparition de symptômes inquiétants comme un gonflement rapide, des difficultés respiratoires ou des nausées.
- En cas de piqûres multiples, d'antécédents allergiques ou de piqûre dans la bouche ou la gorge, appelez immédiatement les secours (15 ou 112). Des réactions graves peuvent survenir tardivement.
- Enfin, ne tentez jamais de détruire un nid de frelons asiatiques vous-même. Faites toujours appel à des professionnels spécialisés.

Informations de sécurité et de civilité :

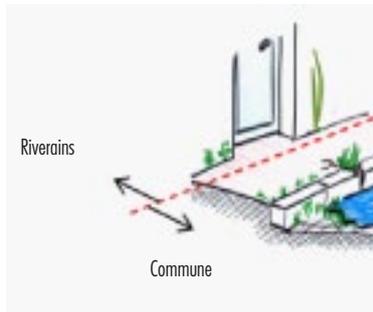
RAPPELS

**Pour la tranquillité et le confort de tous,
il est essentiel que chacun veille à respecter certaines règles de civilité.**

DÉSHÉRBAGE

Les nouvelles dispositions légales interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires sur le domaine public. Il convient de rappeler que chaque habitant de la commune doit partici-

per à l'effort collectif et qu'il revient à chacun de maintenir la partie «pieds de murs» en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété.



TAILLE DES HAIES

Les haies et arbres doivent être taillés afin de ne pas dépasser 2 m maximum de hauteur, ainsi que les parties dépassant **chez les voisins et sur les voies publiques ou privées.**

L'Article 673 du Code Civil stipule que « celui sur lequel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper... ».

Il est particulièrement important de ne pas gêner la visibilité sur la voie publique ou de masquer les panneaux de signalisation.

Il est demandé à chacun de veiller à ce que les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux ne dépassent pas sur la voie publique.

BRUITS

L'utilisation d'appareils à moteur thermique (tondeuses, tronçonneuses ...) ou électrique (perceuses, ponceuses ...etc) est autorisée **pour les particuliers :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

(Arrêté Municipal du 09/03/2010).

Les services d'urgence

Samu : 15

Police - Gendarmerie 17 - Nay : 05 59 13 22 40

Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

À noter : Des numéros d'écoute et d'information existent également :

Enfance en danger : 119

Femmes victimes de violence : 39 19

Prévention du suicide : 31 14

Maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : 39 77

Animaux errants : Appeler la mairie. Nous avons une convention avec la S.P.A. d'Ibos.

Recensement citoyen

Rappel aux retardataires. Les jeunes, filles et garçons, nés en 2009 ont 3 mois, après le jour de leur 16^e anniversaire pour venir se faire recenser en Mairie, munis du livret de famille de leurs parents et d'une pièce d'identité.

Infos & documents administratifs

Tout sur le site officiel :

www.service-public.fr

Mairie :

80 route de Lourdes - 64800 MIREPEIX

Coordonnées :

Téléphone : 05 59 61 11 59

Courriel : mairie@mirepeix.fr

Site : <https://mirepeix.fr>

Horaires d'ouverture :

Lundi : 10h00 à 12h00 et 15h30 à 17h30

Mardi : 15h30 à 17h30

Mercredi : 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00

Jeudi : 15h30 à 17h30

Vendredi : 10h00 à 12h00 et 15h30 à 17h30